

## La Mission Laïque Française pose ses conditions : Suspension de la majoration des écolages contre l'abandon des recours en justice

M. Jean-Christophe Deberre, directeur général de la Mission laïque de France, s'est montré hier plus à l'aise comparé aux précédentes conférences de presse. Un fait qu'il a reconnu lui-même. Il visait à rassurer l'opinion publique que tout ce qui s'était passé était derrière nous, en particulier en ce qui concerne le déchirement qui avait affecté les relations avec les parents d'étudiants suite à la crise de l'augmentation des scolarités et des conflits judiciaires qui ont secoué les cinq établissements de la MLF l'année passée.

Cette fois, Mr Deberre ne s'est pas contenté d'une position de défense pour une institution qui a récemment perdu beaucoup de sa crédibilité, mais a évoqué un accord qu'il a prétendu avoir conclu dans deux établissements sur cinq: le Grand Lycée Franco-Libanais (GLFL) et le Lycée Lamartine à Tripoli, et qui devrait être signé prochainement par deux autres écoles, à savoir, Le Lycée Habbouche à Nabatieh et le Lycée Nahr Ibrahim. Quant au Lycée Verdun, il témoigne d'une situation particulière après l'arrêt des élections des comités de parents: il n'existe actuellement aucune partie représentant les parents pour signer un accord similaire. La solution portée par Deberre consiste à l'engagement de la mission à n'imposer aucune augmentation des frais de scolarité pour l'année scolaire 2017-2018 (l'année de la crise), tout en assurant le soutien nécessaire pour «comblé le déficit résultant de la différence entre les dépenses et les revenus déclarés dans les rapports résultant de l'audit», à travers une aide financière exceptionnelle « conditionnée », versée aux deux établissements pour les deux années académiques prochaines (2018/2019 et 2019-2020).

M. Deberre s'est déclaré convaincu que l'accord a pu garantir l'ensemble des droits des enseignants et de répondre aux cris des familles appartenant à la classe moyenne et les plus touchées par la crise économique. Mais paradoxalement, la mission, ayant affirmé son respect des lois, son engagement pour la justice et l'adoption de conseils arbitraux en matière d'éducation - des conseils non-fonctionnels et absents dans toutes les provinces sans exception – n'a pas hésité à imposer deux exigences aux comités de parents ayant ratifié l'accord : Premièrement d'accepter de signer les budgets scolaires, et deuxièmement d'abandonner tous les procès juridiques et les actions judiciaires à l'encontre des institutions ou des écoles de la Mission! Tout en reconnaissant que les écoles de la mission avaient perdu 1 000 élèves dans les années ayant suivi l'adoption de l'échelle des salaires, M. Deberre a souligné que l'objectif de l'accord était de rééquilibrer nos écoles ayant traversé une « période critique», même si «les census ont montré que les parents étaient attachés à l'école et que le niveau de satisfaction atteignait les 85% ».

Lors de la conférence de presse, ayant vu la participation du chef du département de l'éducation privée Imad El Achkar, Deberre s'est efforcé de présenter la MLF comme étant une institution à but non lucratif, vu que les fonds collectés des écoles sont investis au service des normes sociales et nationales et pour le développement des écoles et non pas pour l'intérêt de l'État français. Ceci causa la crise selon Deberre, vu que la mission a voulu appliquer la loi de l'échelle des salaires et assurer les droits des enseignants sans conflits ni arrangements, et nous ne voulions pas ajourner l'application de la loi, ce qui a imposé une augmentation inévitable des scolarités et le début du conflit judiciaire avec les parents devant les tribunaux déferés. Toutefois, Deberre a noté que les résultats scolaires n'étaient pas affectés cette année.

Il a révélé que «nous avons soumis les comptes financiers des écoles de l'année 2017/2018 à un audit par

des cabinets libanaises privés, reconnus pour leur efficacité et leur fiabilité, suite aux critiques adressées par les comités concernant le manque de transparence, et qu'il s'est avéré la conformité des dépenses et des recettes, en sus d'une observance complète du droit et le respect total des termes de la loi 515/96 sur la construction du budget scolaire . Il a promis que l'audit deviendrait une tradition annuelle.

Deberre a déclaré que «les rapports d'audit qui ont été remis aux comités de parents pour les examiner, ont mis fin à une longue période de débat et d'incertitude concernant les budgets».

En réponse à la question d'«Al Akhbar» sur la suspension des élections au Lycée Verdun «Si nous étions la partie ayant freiné les élections, ou intervenu, nous aurions formé un comité depuis longtemps, mais en fait, un groupe de parents a refusé de signer le règlement intérieur et financier et réclamait de joindre le comité des parents, ce qui est déraisonnable et contradictoire à la gouvernance de l'institution. Le ministère de l'Éducation a décidé de prendre patience. En ce qui concerne l'oppression des parents par cet accord «Nous n'avons proposé aucun arrangement, mais nous avons proposé une solution aux comités de parents, ils sont libres d'y signer ou ne pas y signer, et nous n'avons forcé personne à le faire. Au contraire, ce sont les parents qui ont fait pression sur nous, et les institutions ne peuvent survivre qu'à travers la dialogue entre les composantes de la famille pédagogique, à savoir : l'administration, les enseignants et les parents ».

Quant à la défection d'élèves au Lycée Verdun, plus spécifiquement, à comparer à d'autres établissements, Deberre attribue ce fait à deux facteurs:

« Les besoin de développement et de rénovation des bâtiments actuels - et le chantier requis a commencé effectivement - en sus du conflit avec les parents, et d'ailleurs, leur nombre est très minime (13 familles sur 1500), et non pas avec le comité de parents expiré ».